Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 29 Chaoual 1444
19 Mai 2023

N° 60

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1256**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1259**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1263**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1263**
Avis aux créanciers..... **1270**
Convocations
Sociétés anonymes **1272**
Sociétés à responsabilité limitée **1277**
Divers
Avis au public..... **1277**
Rectificatifs **1278**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de BTK SICAV **1279**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n° 59)

Agrément du Ministre des Finances du 8 Avril 1992

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

Identifiant unique : 0381738 F

Fondateur, dépositaire et distributeur : BANQUE DE TUNISIE

Gestionnaire : SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 14 Mars 2023, enregistré le 6 Avril 2023 à la Recette des Finances Rue Ghandi, Tunis, sous le n°23801533, quittance n°35715, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/4/2023 sous le n°2023101213, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de renouveler pour une période de 3 ans le mandat d'administrateur de la société Placements de Tunisie SICAF. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

2023T00491SANB2

Nomination d'un Président Directeur Général

COMAR INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 150.000 dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

M.FISC. : 433809 R-N/M/000000

Au terme du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 Avril 2023, enregistré à la Recette des Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 9 mai 2023, sous le n°23802057 dont un exemplaire a été déposé du Centre National du Registre des Entreprises, le 11 mai 2023 sous le n°2023117075, il a été décidé de nommer Mr. Lotfi Ben Haj Kacem Président Directeur Général de la société pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

2023R01245SANB2

Renouvellement de la nomination du Président du Conseil et du directeur Général et leurs pouvoirs

SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE D'ALUMINIUM - STIAL . SA

Capital de 350 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle La Poudrière - Sfax

Identifiant Unique : 0011568Y

N° CNSS : 00062046-63

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration de la société STIAL tenu le 7 Avril 2023 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 02 Mai 2023 sous le n°23701615 quittance n°M050099, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises à Sfax le 10 Mai 2023 annonce sous le n°2023116468.

Il a été décidé :

Le renouvellement de la nomination de Monsieur Mohamed Sadok Driss en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée du nouveau mandat.

Le renouvellement de la nomination de Monsieur Mohamed Ali Derbel en sa qualité de Directeur Général de la Société avec les pouvoirs les plus étendus et ce pour la durée de ce mandat.

2023X00645SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

De la Société D'Abattage et de Conditionnement du Nord Tunisie

«SACNO TUNISIA»

Identifiant Unique : 0986304S

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 15 100 000,000 dinars

Siège social : Z.I MGHIRA - lot 110-2082 Fouchana.

Objet social : Industrie, abattage de volailles et viandes.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'assemblée : Deux copies originales du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12/4/2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 5/5/2023, sous le n°23501978 quittance n°4480, ont été déposées au Registre National des Entreprises, le 11/5/2023 sous le n°AC02692023.

Le montant de l'augmentation de capital : 9 600 000,000 TND par voie d'apport en numéraire à libérer en totalité à la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des sociétés MEDIMIX, SEPAG et NUTRISUD.

Actions à émettre : 960 000 actions nominatives de 10 dt chacune.

Lieu de dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque «STB».

La souscription pourra être réalisée durant le délai de quinze (15) jours à partir de la publication de la présente notice. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Les apports en nature : Aucun apport.

Les avantages particuliers prévus par les statuts : Aucun avantage.

Les conditions d'admission aux assemblées générales : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à rassemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée.

Les modalités de convocation de l'assemblée générale : La convocation de l'assemblée générale est faite par le conseil d'administration conformément aux dispositions statutaires.

2023X00657SANB2

Notice d'information sur l'augmentation du capital en espèces

En application des dispositions des articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

Suivant PV de l'AGE du 26/4/2023 de la société North American Private

University Business (SA ne faisant pas appel public à l'épargne au capital de 2 120 000 DT composé de 212 000 actions de valeur nominale de 10 DT chacune, dont la durée est de 99 ans, exerçant dans l'enseignement supérieur privé, sise à la route de M'harza km 1.5 Sfax et titulaire de l'identifiant unique n°1293035V), enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 10/5/2023 sous le n°23502431 quittance n°M002667, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 11/5/2023 sous le n°AC08702023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 120 000 DT en espèces et ce selon les conditions suivantes :

- Montant de l'augmentation du capital social à souscrire en espèces; 120000 DT pour porter le capital social de 2 120 000 DT à 2 240 000 DT.

- Nombre d'actions à émettre et à souscrire en espèces : 12000 actions.

- Somme immédiatement exigible ; libération intégrale à la souscription (la totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission).

- Prix d'émission : le prix d'émission d'une action est fixé à 25 DT. Ainsi, l'apport de chaque actionnaire au titre de chaque action sera composé de 10 DT au titre de la valeur nominale et de 15 DT au titre de la prime d'émission, d'où une prime d'émission globale de 180 000 DT.

- Période ouverte pour la souscription : les souscripteurs bénéficient d'une période de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital qui commence à courir à partir de la date de l'insertion de cette notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de cette période.

- Apports en nature : Néant.

- Avantages particuliers : Néant.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister et voter aux assemblées générales sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

- Répartition du résultat, constitution de réserves et répartition du boni de liquidation ; aucun changement par rapport aux statuts.

- Etablissement bancaire qui recevra les fonds provenant de la souscription : les fonds provenant de la souscription et de la libération de l'augmentation du capital seront versés dans le compte bancaire indisponible ouvert auprès de la banque Zitouna agence Sfax Pic Ville sous le n°25 050 000 000112674508.

- Modalité de convocation de l'AGE et lieu de réunion : L'AGE du 26/4/2023 a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 276 du CSC et a eu lieu au nouveau siège social sis à la route de Tunis km 10.5 cité El Ons Sfax.

2023X00658SANB2

Augmentation de capital social

ICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 45 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - ZI La Charguia - 2035 Tunis

RNE : 1092458 V/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02/5/2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis, le 8/5/2023, sous le n°23502003, Quittance n°4524, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 10/5/2023 sous le numéro AC01682023, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de Vingt Millions de Dinars (20 000 000) en numéraire pour le porter de quarante cinq Millions huit cent mille Dinars (45 800 000) à soixante cinq Millions huit cent mille Dinars (65 800 000) par l'émission de deux cent mille (200 000) actions nouvelle en numéraire de 100 Dinars chacune à libérer à la moitié à la souscription.

Les fonds provenant des souscriptions seront versés au compte indisponible n°0800300051320 1200063, ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Le délai de souscription est fixé à quinze jours à partir de la date de parution de cette notice au JORT. L'article six (6) des statuts est modifié en conséquence comme suit :

Article 6 nouveau : «Le capital social est fixé à la somme de soixante cinq millions huit cent mille Dinars (65 800 000), divisé en six cent cinquante huit mille (658 000) actions nominatives de cent Dinars chacune».

2023401218SANB2

Notice légale

Augmentation de capital de 25 000 000 DT à 30 000 000 DT

Société ZITOUNA TAKAFUL

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 25.000.000 DT

Divisé en 25 000 000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune

Avenue de la Bourse, Immeuble ZITOUNA TAKAFUL - Les Jardins du Lac 1053 - Tunis

Identifiant unique : 1183749 M

Affiliation CNSS : 311689-28

- La société a pour objet l'assurance et la réassurance vie et non vie.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux Assemblées Générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'Assemblée Générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

- Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

Cinq pour cent (5%) du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

Et le cas échéant, toute somme nécessaire à la dotation d'une réserve prescrite par les textes légaux spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

- Le produit de la liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus est réparti entre les actionnaires.

- En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 avril 2023 enregistré à la recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau à Tunis le 8/5/2023 sous le n°23701996 quittances n°M004509, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises, le 10/5/2023 sous le n°AC01672023, il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital social de la société ZITOUNA TAKAFUL de vingt-cinq millions de dinars (25.000.000 DT), entièrement libéré, pour le porter à trente millions de dinars (30.000.000 DT)

Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de cinq millions (5 000 000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un dinar (1,000 DT) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraire et dont la libération intégrale sera effectuée à la date de la souscription.

La souscription aux 5 000 000 actions nouvelles sera réservée aux actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit de souscription s'effectue de la manière suivante :

* A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter, soit vendre aux actionnaires de ZITOUNA TAKAFUL les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société ZITOUNA TAKFUL ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

* A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les actionnaires pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

- Les fonds provenant des versements seront déposés à la BANQUE ZITOUNA agence Centrale, dans un compte indisponible ouvert au nom de la société ZITOUNA TAKAFUL sous le n° 25000000000112574908.

- La période de souscription est fixée à quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de publication de la notice d'augmentation de capital au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

2023401221SANB2

Arab Tunisian Lease «ATL»

Société anonyme

Au capital social de 32.500.000 DT

Identifiant unique au registre National des Entreprises : 492439 N

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajen

Il appert des délibérations de l'AGO du 29/3/2023 dont PV enregistré le 6/4/2023 à la recette des finances à Charguia Tunis sous le n°23702491 quittance n°M050368 déposé au Registre National des Entreprises que l'assemblée approuve :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

2- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3- Approbation des conventions visées par les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

4- Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

5- Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2022

8- Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

9- Pouvoirs pour les formalités.

2023401233SANB2

Nomination d'un nouveau Directeur Général

Société BTK Finance

S.A au capital de 300.000 dinars

Siège social : 10, rue Hédi Nouira 1001- Tunis

I.U : 514211Q

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 18/4/2023, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur/Tunis le 5/5/2023 sous n°23701592 quittance n°M30939, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8/5/2023 sous n°2023115796, il a été décidé de nommer Monsieur Ameur BOUAZZA en tant que Directeur Général de la société avec tous les pouvoirs statutaires et réglementaires et ce, pour une période de trois (03) ans, avec date d'effet le 18/4/2023.

2023401236SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession d'action et changement des gérants

Mise à jour de l'article 7 et 15 des statuts

SOCIETE FRET SERVICES

SARL au capital de 10.000 dinars tunisiens

Siège social : 49 BIS Rue de Yougoslavie 1001 Tunis

Identification Unique : 0514237B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 25 décembre 2019, enregistré à la Recette des finances, aljazira en date du 27 décembre 2019, Quittance n°M078377, Enregistrement n°19703312, et dont un exemplaire déposé au registre national des entreprises le 15 janvier 2020, les associés ont décidé :

1. La cession de toutes les actions de Mr Abdeltif Mghaieth et sa femme Ferha Cheguir pour Mr Nizar Charrad et Melle Lina Charrad

2. L'acceptation de la démission de Mr Abdeltif Mghaieth et Mme Ferha Cheguir de la gérance

3. Nomination de Mr Nizar Charrad et Melle Lina Charrad gérants de la société pour une période indéterminée

4. De mettre à jour l'article 7 et 15 des statuts en conséquence de cette résolution.

2023X00644SRLB2

Apport d'un fonds de commerce

Société JEMAI HOTELLERIE SARL

Siège : 23 Rue Bab Jedid Tunis

RNE : 1774394S

Capital : 66 000 dt

Par PV d'AGE du 6/3/2023 enregistré à la recette de la Rue Al Jazira le 28/3/2023 n°2320928 Quitt M021300, et d'un contrat d'apport du 6/3/2023 enregistré à la recette de la Rue El Jazira le 28/3/2023 quittance n°M021404 Enregistrement n°23200929; le tout déposé au RNE le 9/5/2023 n°2023116059. Il a été décidé :

D'approuver l'apport par les héritiers de feu Mouldi JEMAI :

Mme Hamdia HAJAJ, cin n°00039682

Mme Amel JMAI, cin n°04613232

M. Lotfi Jemai, cin n°00787789

M. Mohamed Karim JEMAI, cin n°04617175

M. Mohamed Selim JEMAI, cin n°0471555

Tous demeurant au n°2 Rue d'Angleterre à Tunis,

De la totalité de leur fonds de commerce d'exploitation d'un hôtel sis au 23 Rue Bab Jedid Tunis, RNE/Mle fiscal n°079916Q, à la société JEMAI HOTELLERIE SARL, RNE : 1774394S.

D'une valeur de : 66000 DT, rémunéré par la création de parts servant à l'augmentation du capital de la société.

Le domicile élu pour recevoir les éventuelles oppositions a été fixé chez Société «BMB LAW FIRM» SUARL représentée par Maître Badi Ben Mabrouk, Avocat, sise à l'Imm. Misk. A-19 Montplaisir à Tunis (Tél : 71902660);

Et cela, 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT. Le présent avis est paru aux Journaux Echourouk et le Quotidien du 01/4/2023.

2023401180SRLB2

SOCIETE TOLEDE DES SERVICES EN LIQUIDATION - SARL

Capital social : 50 000 dinars

Siège social : Avenue des Nations Unis 1002 Tunis

Identifiant unique : 1726655B

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/4/2023, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi en date du 5/5/2023, enregistrement numéro 23802023, quittance n°43345, il a été décidé la clôture définitive de la société après liquidation des actifs et des passifs et le reste des liquidités sera distribuées aux associés, dont une copie est déposée au registre national des entreprises en date du 15/5/2023 sous le numéro 2023117843.

Tout intéressé peut s'opposer avant l'expiration du délai de 90 jours à partir de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Pour toute information veuillez contacter le bureau du liquidateur M. Lassaad SMEIDIA sis au bureau G3 immeuble TAMAYOUZ Centre Urbain Nord 1082 Tunis ou appelez le numéro 70297101.

2023401232SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la Recette des Finances de Montplaisir Tunis le 10/4/2023 sous le n°23202095 Mme Yosra Kallel Identifiant unique 14746382 a vendu à la société KAMELEO Identifiant unique 1681791N, représentée par son gérant Mr Hichem Guidara, la totalité de fonds de commerce exploité dans le local sis à la Résidence Ennouzha rdc Al Montplaisir.

Le présent avis a été publié au journal le Temps du 7 mai 2023.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Me Habib Gharbi Avocat à la cour de cassation 1 Rue Jamel Abdennaceur 1000 Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT

2023T00486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances avenue de la Gare le 11/5/2023 quittance n°M033638 n° d'enregistrement 23202576 Mr Mohamed Ben Abdallah Ben Mohamed Noureddine Ben Ahmed Laabidi a vendu à la Société Al Abrar Services SARL M.F 16239509Y tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Laid Jebbari n°6 Tunis exploité pour tout genre de commerce

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez le Maître Najoua Bettaieb avocat son bureau sis 05 rue Ibn Rachiq A 12 le Belvédère 1002 Tunis pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Essahafa du 17/5/2023.

2023T00487FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des Finances Boumhel le 30/12/2022, quittance n°M075654 enregistrement n°22203934, Monsieur Hassen Ben Mokhtar Ben Hassan Feriani CIN n° 08538863 du 29/8/2007 a vendu un Fonds de Commerce station lavage voiture sise à la Rue de l'indépendance boumhel Bassatine, à Monsieur Mohamed Ben Mokhtar ben Nomen Trabelsi CIN n° 07079680 du 31/01/2015.

Les oppositions seront présentées par l'acheteur au titre du local dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au JORT. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 16/5/2023.

2023R01235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date enregistré à la recette des finances La Goulette Tunis le 28 avril 2023 quittance n°M0053913 enregistrement n°23203128 La Société "RAFOOD" MF : 1540512H. Une société unipersonnelle à responsabilité limitée représentée en la personne de son représentant légal et mandataire Mr Mohamed Aymen Ben Zouhir ben boubaker salhi CIN 05479277 a vendu la totalité du fonds de commerce située au rez-de-chaussée, 16, rue Ibn Zohr, Zone Industrielle Khaireddine, Tunis, la superficie est de 232 mètres carrés, avec une terrasse d'environ 100 mètres carrés a vendu à madame Sonia Bent Mohamed Abidi cin 08314423.

Toute opposition doit être signifiée chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce Dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 13/5/2023.

2023R01241FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Bab Souika, le 11 mai 2023, quittance n° M033256, enregistrement n°23201298, Mme Zina Rezgui veuve Abdenadher a vendu la totalité du fonds de commerce, ayant pour activité location des robes de mariage sis au n°29 Avenue Ali Bbalhouane Bab Souika, Tunis, à Mme Ikram Soukeina Gharbi.

Les oppositions doivent être formées au bureau du maître Slim Boukadida sis à 31 rue Lénine, 3ème étage, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 16/5/2023.

2023R01244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 19/4/2023 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabés (605) le 25/4/2023 quittance n°28138, enregistrement n°23203480, Mohamed Batita sis à Cité Ibn Khaldoun Mtorech n°72 Gabès, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité vente des articles multiples sis à l'Avenue Habib Bourguiba Gabès à Zied et Abd Elmonem Mrabet sis à l'avenue Sadok Laswed Gabès.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT au bureau d'avocat à la cour de cassation Maître Bououd Ismail 23 Avenue Habib Chagra Gabès, cette annonce a été publiée au journal quotidien «Echourouk» le 29/4/2923.

2023R01248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 28 mars 2023 sous le n° 23201249 quittance n°24780, Monsieur Adel Bakhti titulaire de la CIN n°04613638 a vendu à Monsieur Karim Chabbah titulaire de la CIN n°05144793 et à Madame Beya Salhi titulaire de la CIN n°04651512, la totalité du fonds de commerce sis au 9 rue d'Iraq Tunis, destiné à l'exercice de toute activité commerciale.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains des acquéreurs, au siège du fonds, dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Ce même avis a été publié au journal le Quotidien du 25 avril 2023.

2023R01251FCCC2

Avis

Suivant acte sous seing privé enregistré à Ksar Helal le 9/5/2023 récépissé 32689 enregistrement n°23200999 la société "mille et un services" dont le siège social se trouve à Ksar Hellal Avenue H.Bourguiba, Identifiant unique 1687049P a vendu à monsieur Dhia Gafsi demeurant à Ksar Helal rue Ali Ismail Bouin un fonds de commerce à usage de vente de casse croute et tout commerce exploité au local sis à Ksar Hellal Avenue H.Bourguiba avec ses éléments corporels et incorporels sous l'enseigne protégée «The Chaneb Food».

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis est paru dans le quotidien "Achourouk" du 13/5/2023.

2023S00580FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 5/5/2023 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 8/5/2023 ; quittance n°M035838 sous n°23203285, madame Sameh Cherif, CIN 06783598, demeurant à 231 rue Rmada Monastir, a vendu la totalité du fonds de commerce sis au local n°5 avenue Ibnou Kaldoun Monastir, avec ses éléments corporels et incorporels, ayant comme objet : Vente de la viande de volaille et ses dérivés et viandes de toutes sortes, à Mr. Sillaoui Samir, CIN 11944475, demeurant à Kairouan Chrichira, à un prix de vingt-six mille dinars.

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Mr. Sillaoui Samir à l'adresse du fonds de commerce sis au local n°5 avenue Ibnou Kaldoun à Monastir, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 14/5/2023.

2023S00585FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à Ksar Hellal le 11/5/2022 sous le n°32338, reçu n°22200860 Mr Abdelhakim Chakroun, n° CIN 04020531 a cédé à Mme Safa bent Moez Ben Bannour El GAFSI et Mme Zahra Bent Lotfi Ben Younes JEDDA, le fonds de commerce d'alimentation sis à -Ksar Hellal- Rue Hannibal.

Les oppositions doivent parvenir aux acheteurs à l'adresse du fonds indiqué dans les 20 jours suivants la publication de cet avis.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 10 mai 2023.

2023S00594FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 14/8/2020 enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 Sousse le

4/5/2023 sous n°23201309 quittance n°M035659. Mme Zina Ben Abid ép Mosbah Ben Hammouda, titulaire de la CIN n°02964903 a vendu et cédé à Mr Hédi Khmari, titulaire de la CIN n°07742696, la totalité du fonds de commerce du local destiné commerce produit alimentaire et produit de spécialité dénommé «Supérette Ahmed» (Identifient Unique n°1353287Z) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à 6 Rue Youssef Labidi- Cité Boukhzar Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet du contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 18 mai 2023.

2023S00595FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat Souscrit par Maître Jbir Mohamed daté le 5/4/2023 qui a été enregistré à la recette des finances à Chihia le 19/4/2023 sous le n°M023935.

Mme Siham Ben Abdallah CIN 01085918 a vendu à Mr Youssef Boujelben - CIN 11102980 tout son fonds de commerce consistant en un local café terrasse qui se trouve à la route teniour km7 Chihia Sfax.

Pour toutes réclamations vous pouvez consulter l'acheteur sis à l'adresse ci-dessus.

Dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au J.O.R.T

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 16/5/2023.

2023X00643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé édité par Maître Najla Fki ; daté et signé le 8-5-2023, enregistré à la recette des finances de Chihiya Sfax le 10-5-2023, numéro de quittance M026520, numéro d'enregistrement 23200508, Thikra Chrigui, son adresse à la route de Teniour km 9 Sfax, a vendu à Jamaoui Hayet ; son adresse zanket Jmal Sfax; le fonds de commerce portant le nom commercial «kaskrout Moez» ; avec ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local situé à la Route de Teniour km 9 Sfax, destiné pour préparation et vente de «fast-food», non immatriculé au registre de commerce. Il a été publié dans les Journaux quotidiens Essabeh et le Temps daté le 13-5-2023.

Chaque partie a désigné son siège social choisi avec son adresse susmentionnée.

2023X00650FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par A.S.S.P. en date du 25/4/2023, légalisé puis enregistré à la R.F. Montplaisir en date du 02/5/2023, sous le n°23202558, quittance n°M047925, FANNI Mohamed demeurant au n°3, Rue Med Ali, Marsa Gharbi, Tunis, a cédé à KHAZRI Nadia demeurant au n°38 Rue karaouen, cité des juges, el Marsa Tunis, la totalité du fonds de commerce d'un local commercial exploité actuellement pour vente de Fruits secs sis à la rue abu Bakr el Boukri, Montplaisir, Bab Bhar nouveau (précédemment Rue Chott meriem n°24 et rue 8300 Montplaisir) avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix total de Soixante cinq mille dinars (65.000 DT). Les oppositions auront lieu entre les mains du rédacteur de l'acte, Me Chamekh Safouen, Avocat à la Cour, son bureau sis au n°23, Cyrus le grand, 1002Tunis et ce durant les 20 jours qui suivent cette publication au J.O.R.T. Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 14/5/2023.

2023401215FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Douar Hicher en date du 25/4/2023, quittance n°M027242, enregistrement n°23200815, Mme Afef Bent Youssef Ben Houcine BARAKETI CIN n°09153649 a vendu la totalité du fonds de commerce d'un local concerné pour commerce des produits alimentaires en détail, commerce d'autres produits et vente de produits de nettoyage en détail sis à Cité Khaled Ibn Walid Douar Hicher La Manouba avec tous ses éléments corporels et incorporels à la STE BROTRADE représentée par son gérant Mr Amine Marzouk CIN n°09440816.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de Maître Hédi Krisaane, Immeuble Essoumoud Avenue 9 Avril Tunis dans les limites légales.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien le 12/5/2023.

2023401223FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 26 avril 2023 enregistré à la recette des finances El Manzah 6 le 26 avril 2023 sous le n°23203159 quittance n°M060017 illustré par acte sous seing privé complémentaire le 26 avril 2023 enregistré à la recette des finances El Manzah 6 le 02 mai 2023 sous le n°23703291 quittance n°M062155 monsieur Hayeni Sami Ben Moncef CIN 07279123 son identifiant unique / 01101585H a vendu à Monsieur Rajhi Foued Ben Mohamed El Arbi le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels de local sis à 25 bis rue Ammar Ibn Yasseur Menzah 6 Ariana. Les oppositions s'effectuent dans un délai de 20 jours de la publication au JORT devant le rédacteur Maître Trigui Mohamed sise à rue elless complexe Babel 3eme étage bureau n°5 Montplaisir 1073 Tunis.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 12/05/2023.

2023401225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5 Avril 2023, légalisation de signature le 7 Avril 2023, enregistré à la recette des finances de La Marsa en date du 7/4/2023 quittance n°52468 enregistrement n°23202286, M.Ali Ben Youssef Ben Slema el Hemmemi, demeurant à El Bhar El Azrak La Marsa Tunis, vend la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des produits alimentaires, sis à El Bhar El Azrak auprés de l'industrie du papier Tunis, à madame Asma Bent Ahmed ben El Faleh El Ouesleti, demeurant à 60 rue Jaber ebn Hayen El Marsa El Garbeya «ouest», au prix de Trois Mille dinars.

Les oppositions sont recevables dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette vente au J.O.R.T, entre les mains du vendeur.

Cet acte a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» en date du 4/5/2023.

2023401229FCCC2

Vente et cession d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de rue El Jazira le 11/5/2023 enregistrement n° 23201364 quittance n°M031765.

La société LA COQUETTE inscrite au registre de commerce sous le numéro 19436199 B représentée par sa gérante Madame Fatma Bent Taieb Ben Mohamed Aloui titulaire de la C.I.N n°00589513 délivrée le 28/01/2011 a vendu et cédé à Melle Rania Bent Mohamed Aloui AL-Soumer titulaire de la C.I.N n° 13009915 délivrée le 20/6/2014, tout le fonds de commerce destiné pour tout types de commerce sis au n°5 1er étage immeuble 63 avenue de la liberté Lafayette 1002 Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 18 mai 2023.

2023401234FCCC2

Un contrat de donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation édité par le parti de la justice maître Sondes El Ochi enregistré au journal mensuel du maître sous le n°025958 du 14 avril 2023 Mr Taher El Jaziri titulaire d'une carte d'identité nationale, numéro 00171863, a donné à son épouse Mme Mabrouka bint AI- Tijani bin Sassi, titulaire d'une carte d'identité nationale, numéro 00092879, trois locaux commerciaux exploités sis au 37 rue de la commission Tunis.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 18 Mai 2023.

2023401235FCCC2

Location gérance libre

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing en date du 13/4/2023 et enregistré à la recette des finances du district d'AI-Mahrajan, quittance n°M23471 sous le numéro 23301591. M. Ahmed bin Rashad bin Yedder, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 00299647, a loué (gérance libre) le fonds de commerce sis au 28 Rue Charles Nicole, Belvédère, Tunisie, avec tous ses éléments matériels et moraux, à la Société N.G. Roses en la personne de sa représentante légale, Madame Nadia Bint Suhail Johar, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08320005.

Les objections sont acceptées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 17/5/2023 aux journaux la Presse et Assahafa.

2023T00485FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/01/2023, enregistré à la Recette des Finances publiques de Midoun Djerba le 17/02/2023 numéro 23300850 quittance M015132, Selim Ben Omar titulaire de la C.I.N n°08604749 délivrée le 9/5/2000 à Tunis demeurant à Sedghiene Djerba, a loué la totalité du fonds de commerce, sis à Midoun Djerba, exploité à la vente des vêtements Prêts à porter, à Meher Mzoughi, titulaire de la C.I.N n°13415378 délivrée le 30/9/2021 à Tunis, demeurant à Walegh Erriadh Djerba. L'annonce est parue dans le journal «ESABEH» le 14/3/2023. Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du locataire au local du fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la date de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

2023R01249FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Location - gérance)

Par acte sous-seing privé rédigé par maître Mabrouk Kossentini en date du 12/8/2022, enregistré le 29/8/2021, à la recette des finances Aboul Kacem Chebbi Sfax, quittance n°M106651, enregistrement n°22303588, la Société FAM TREND représentée par son gérant Mme Fadwa Yangui, ayant son siège social sis à l'Avenue Aboulhassan lakhmi, complexe immobilier AI fourat Sfax et ayant enregistrée au registre national des entreprises sous le matricule unique n°1771061 K, a loué à la société EYA & ILYES représentée par son gérant Mr Makram Dhieb, ayant son siège social sis à l'Avenue Nasria Complexe immobilier AI Fourat n°10 Sfax ville Sfax et enregistrée au registre national des entreprises sous la matricule unique n°1382448K, la totalité du fonds de commerce exploité au locaux n°4 et 5 sis à Nasria Imm Nafoura Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le commerce du tissu, du prêt à porter, des chaussures, des accessoires et du meuble.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 13/5/2023.

2023X00655FCCC3

Résiliation de la location

Gérance Libre d'un Fonds de Commerce

En vertu du contrat rédigé le 31/3/2023, signé le 10 et 14 Avril 2023 et enregistré à la recette des finances de la Marsa le 25/4/2023 sous le n°23302555 quittance n°M058195, la société Pâtisserie Biscuiterie Fine SARL- identifiant unique 0899356 S - représentée par son gérant Mr. Mohamed Aymen Abid et la société BiSweet, SUARL - identifiant unique 1705178 C - représentée par son gérant Mr. Sabeur Jabberi ont résilié le contrat de la location Gérance Libre du fonds de commerce relatif au fonds de commerce constitué au local sis au lot 21 avenue Hédi Chaker ardh mostakbal destiné à l'exercice de l'activité de pâtisserie industrielle et chocolaterie et point de vente des pâtisseries et produits similaires.

Cet avis a été publié aux journaux Le Temps et Essabah du 12/5/2023.

2023401237FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tuniso-Française de Médecine Morphologique et Anti-Age.

Siège : 2, Rue de la Mosquée La Marsa - 2070.

Objet : Scientifique.

Objectifs :

- Contribuer à l'orientation et au conseil des médecins dans le domaine scientifique et contribuer au développement professionnel du médecin dans le domaine de la médecine morphologique et anti-âge.

- S'efforcer à favoriser l'émergence et le rayonnement des spécialités médicales de la médecine morphologique et anti-âge au niveau national et international, dans le strict respect des lois Tunisiennes.

- Contribuer au développement de la médecine morphologique et anti-âge.

- Renforcer et coordonner les échanges scientifiques entre les facultés et les médecins pratiquant la médecine morphologique et anti-âge.

- S'efforcer à publier les dernières découvertes et développements dans les domaines scientifiques, technologiques, intellectuels et psychologiques dans les médias et surtout dans les publications.

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur du pays et à l'extérieur et avec les pays avec lesquels la Tunisie entretient des relations diplomatiques.

Présidente : Salma Noamane.

Secrétaire Générale : Wafa Saïd.

Trésorière : Mayada Sraïeb.

Membres : Cyrine Triki, Wael Ben Mosbah.

2023R01263APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière suite à une saisie immobilière

Etude Maître Naceur HAMMAMIA

Avocat à la Cassation

24, Rue Daghbagi - Tunis 1000

Tél : (71) 352-128

Fax : (71) 337-123 Email :

Naceur@hammamia.tn

MF : 0783876/A/A/P/000

1- Le poursuivant :

Sté Immobilière Chamam en son représentant légal, société anonyme, titulaire du registre de commerce n°B186442000, et matricule fiscal n°0749910N, demeurant au 24, Rue Daghbagi, Tunis 1000, élue son domicile à l'adresse de son avocat Maître Naceur Hammamia, Avocat à la Cassation, sis au 24, Rue Daghbagi, Tunis 1000.

1- Le débiteur saisi :

Ferid Ben Said Ganzouai, tunisien, titulaire de la CIN n°05011398, inconnu l'immatriculation au registre de commerce, demeurant à la rue El Majar n°15 Tunis, et le cas échéant : à cité Sadok Chaouech Mornag, Ben Arous.

3- L'avocat poursuivant :

Maître Naceur HAMMAMIA, Avocat à la cassation, M.F n°783876/A/NP/000, dont le cabinet est sis au 24, Rue Daghbagi, Tunis 1000.

4- L'immeuble objet de l'adjudication :

La totalité de 226.5 parts indivises appartenant à au débiteur saisi objet du titre foncier «Farida» n°46817 Tunis, mesurant en total 50000 m² divisés en 50000 parts, situé à Dar Allouch près de la plage, délégation Haouria gouvernorat Nabeul.

Les parts indivises objet de la saisie représentent le lot n°1 d'une superficie de 226.5m² de lotissement du titre foncier n°46817Tunis élaboré par son propriétaire initial Chedli Sammoud. Le lot se ressemble à un terrain nu délimité du nord par le lot 73 et une rue.

De coté du sud un terrain appartenant à des tiers, de l'ouest un lot appartenant à des tiers aussi, de l'est lot n°3 du plan de lotissement. L'immeuble est situé dans une zone résidentielle non aménagée comprenant plusieurs édifices équipés de l'électricité et qui se trouve approximativement à 300 mètres de la plage de Dar Allouch.

5- La mise à prix :

Suivant l'ordonnance sur requête délivré par Monsieur le substitue du Président du Tribunal de première instance de Nabeul le 8/9/2022 sous le n°87370, l'expert Monsieur Mohamed ben Chikha selon son rapport du le 22/9/2022, a évalué la valeur réelle du prix d'ouverture de la vente des parts indivises, objet de poursuite à un montant de vingt et un mille soixante cinq dinars (21.065d.000) auquel devra s'ajouter les dépenses qui seront tarifiés par le tribunal le jour de l'adjudication.

6- Date, heure et tribunal de l'adjudication :

La vente aura lieu à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Nabeul à la salle d'audience destinée à cet effet au siège du dit tribunal et ce le mercredi vingt et un juin de l'an deux mille vingt trois (21/6/2023) à 9 heures du matin et suivant.

7- Conditions de la constations de l'immeuble saisi :

Tout intéressé peut visiter l'immeuble, à chaque jour du 8 h matin à 18 h soir, sur les lieux de l'immeuble objet de poursuite, le cahier de charge peut être consulté au greffe de la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Nabeul, ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant, Maître Naceur Hammamia, sis au 24 rue Daghbagi, Tunis et ce pendant les jours et les heurs de travail.

Tout désireux de l'achat de l'immeuble doit mandater un avocat, il doit aussi consigner le tiers (1/3) du prix d'ouverture ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce avant la participation à l'adjudication. Les personnes ayant une nationalité étrangère doivent, en plus, obtenir une autorisation légale conformément à la législation en vigueur.

2023T00489VEPA1

Vente immobilière

Etude Nairi d'avocat et consulting

SARL 6 Rue Omar Jammali Bardo

I.U : 1583765N

Demandeur poursuivant :

Société immobilière Salah Waja SARL en son représentant légal siège social 14 Rue Hédi Nouira Tunis U.I : 0513929V.

Défendeur poursuivi :

Etablissements Chedli Hchicha SARL registre de commerce B126402001 en son représentant légal le liquidateur Mimoun Hchicha siège social Saint Gobain Z4 Jebel Jloud Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Nairi Hédi avocat en cassation pour le compte étude Nairi d'avocat et consulting SARL en son représentant légal 6 Rue Omar Jammali Bardo I.U : 1583765N.

Immeuble mis à la vente :

Tout l'immeuble en deux parties d'une superficie globale de 300m², 35m² immatriculé le reste non immatriculé représentant un dépôt avec des constructions à usage de bureaux avec un bloc sanitaire sis à la zone industrielle Saint Gobain Jebel Jloud gouvernorat de Tunis.

Mise à prix :

570 mille dinars selon expertise de Samia Klifi du 24/02/2023 suite à l'ordonnance du président du tribunal de première instance de Tunis 2 du 30/12/2022 n°37379.

Date et lieux de l'adjudication :

Lundi 26/6/2023 à 9h du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2.

Condition de visite de l'immeuble :

Tous les jours de la semaine sauf le dimanche.

2023T00490VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40%

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Le poursuivant : M. Souhaiel Baccar liquidateur 30 Rue Belhassen Ben Chaabane. El Omrane - Tunis

2) Les propriétaires :

Mme Fodha Kalfaoui Veuve Mohamed Ali Malki ; CIN 07002281. M.Mourad Malki cin 07029140. M. Jamel Malki CIN 07044004 ; M. Abdelkader Malki CIN 05473031 demeurants tous au 23 rue de Mauritanie, Ezzahra - Ben Arous

- Héritiers Lamia Malki et Abedelaziz Tarhouni/ Mme Chatha Tarhouni CIN 09612239 et Mohamed Amir Tarhouni CIN 09623832 Demeurant Appt 1 Immeuble 2 Résidence Les Cyclamens - Boumhel Ben Arous et Mme Saida Malki CIN 05433292 élisant domicile au Cabinet Me. Ghazi Chaouichi Avocat 3 Rue Hamadi Jaziri - Tunis.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : immeuble objet du TF n°25550 Ben Arous dénommé «MALKI» situé à la rue de Mauritanie n°33 à Ezzahra du gouvernorat de Ben Arous dans une zone d'habitation d'une superficie de 722m² c'est un terrain où il a été bâti une bâtisse de 2 étages (R.D.C et 1er étage) et un Studio, Garage ; Piscine le local est équipé de toutes les commodités nécessaires électricité, gaz, eau potable et Onas.

5) La mise à prix : est fixé à 728.730.000 dt outre les dépenses qui seront fixées le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : La vente est fixée devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous, le jeudi 22 juin 2023 à partir du 9h du matin.

- L'immeuble peut être visité tous les jours.

2023R01236VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : La S.T.B., S.A Inscrite au RC à Tunis n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débiteurs : M. Sofiane Ben Guidara Ben Yayia, commerçant, RC : 0298962011 B sis à Mourouj 2 / 47 Rue Salah Jebali gouvernorat de Tunis.

Mme Monia bent Houcine Maaloul CIN 07026912 sise à Mourouj 2 / 47 Rue Salah Jebali, gouvernorat de Tunis.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

L'immeuble mis en vente :

L'immeuble mis en vente : ce sont des parts indivises objet du T.F 41154 Ben Arous de 288 m² de la totalité du terrain de 491 m² situé à la rue de la Liberté à Fouchana - Ben Arous qui se compose d'une boulangerie sur toute la superficie de terrain de 491 m² avec toutes les commodités.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 526.053.179 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi 22/6/2023 à partit du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2023R01237VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

- Partie saisie :

1- Monsieur Mohamed Ben Neji Baba, demeurante à 9 Rue Ibn Khaldoun Sousse, CIN n°04049049.

- Monsieur Ismail Ben Mohamed Sta, demeurante à 9 Rue Taher Sfar Sousse, CIN n° 04012844

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises (2/3) du titre foncier n°39331 Monastir d'une superficie de 13211 m², dénommé «EL BARAKA» sis à Sahline.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 5 023 623 D 999 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 14/6/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S00581VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

1) Mohamed Ben Salah Mrassi, demeurant à 90 Rue Farhat Hached Moknine, titulaire de la C.I.N n°04147905.

2) Taoufik Ben Salah Mrassi, demeurant à 90 Rue Farhat Hached Moknine, titulaire de la C.I.N n°04167551.

3) Ridha Ben Salah Mrassi, demeurant à 90 Rue Farhat Hached Moknine, titulaire de la C.I.N n°0417891

4) Mohamed Ali Ben Salah Mrassi, demeurant à 90 Rue Farhat Hached Moknine, titulaire de la C.I.N n°06780299

M'Hamed Ben Salah Mrassi, demeurant à 90 Rue Farhat Hached Moknine, titulaire de la C.I.N n°04128443

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°46540 Monastir, dénommé «ELHOLM» d'une superficie de 1172 m² sis à Moknine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 761 800 DT 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 14/6/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S00582VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Une vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir le Mercredi 14/6/2023; à partir de 9h du matin.

La partie poursuivante :

Mhamed Msolli Réside à Moknine.

La partie poursuivie :

Fatima Msolli Réside à Moknine.

Immeuble à vendre :

La totalité de la maison traditionnelle sise à la rue sidi khoubine Moknine d'une superficie de 125 m² soit 24m² couvert qui se compose de 1 chambre à coucher et salle de bain; et il est délimité comme suit : de Kebla rue Sidi Khoubine où existe la porte principale; à l'est Ataoui Abdelmajid ; sud terrain à la propriété des héritiers de Sassi Msolli ; l'ouest Konzali Rchid.

La mise à prix :

Est fixée à 58.463.000 pour toute la maison; augmentée de 39.743.833 surenchère et 3.596.225 frais et honoraires taxés de la première adjudication.

La visite des lieux :

Aura lieu chaque dimanche entre 12h et 13h; et pour des amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de Maître Thabet Sami sis à l'Av. Habib Bourguiba immeuble le plaza Moknine.

2023S00588VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : L'union internationale de banques en la personne de son représentant légal Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B61511996 demeurant à son siège social sis à la rue Habib Bourguiba Tunis élisant son domicile à la société arabe de recouvrement, sis à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie : Mohamed Habib Ben Habib Brahem, débiteur, DGA de société, demeurant à l'Avenue Farhat Hached, Bembla, Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B. 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisi : la totalité des parts indivises d'une superficie de 607 m² lui revenant dans la propriété sise à Bembla délégation de Monastir, objet du titre foncier n°46388 Monastir dénommé «noura» d'une superficie globale de 1214 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de deux cent trente deux mille neuf cent cinquante et un dinars (232.951.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 14/6/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00589VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : La société Nationale de Cellulose et de papier ALFA, société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le numéro 170861996, titulaire du matricule fiscal n°007664S/A/M/000, dont le siège social est à l'avenue de Habib Bourguiba Kasserine, agence de Tunis située à 6 avenue Habib Bourguiba.

Partie saisie :

Inayatt Ines Bent EL Hadhili Ben Cherifa, gérante de société, débiteur hypothécaire, demeurant à Rue 340 n°2 Bouhssina, Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema

Ouest 4071 immeuble Badr , Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis :

1/ Terrain agricole objet du titre foncier n°80481 Sousse, constitué de lot n°b147, d'une superficie de 3273 m².

2/ terrain agricole objet du titre foncier n°18531 Sousse, constitué de lot n°b47, d'une superficie de 2373 m², les deux situés tous dans la délégation de Akouda Sousse

Mise à prix globale :

1/ Le terrain objet du titre n°80481 Sousse constitué de lot n° B147, sa mise à prix est fixée à quatre cent quatre vingt dix mille neuf cent cinquante dinars (490.950.000 DT)

2/ Le terrain objet du titre n°18531 Sousse constitué de lot n°B47, sa mise à prix est fixée à quatre cent soixante quatorze mille six cent dinars (474.600.000 DT).

La mise à prix totale de deux terrains est fixée à la somme de neuf cent soixante cinq mille cinq cent cinquante dinars (965.550.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 19/6/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h a 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00590VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B196131999 Tunis, en la personne de son représentant légal dont le siège social est à Tunis, 52 avenue Habib Bourguiba situé à la place de la Société Tunisienne de banque en vertu de la convention de cession de créances sur la base de la loi n°98-4 du 02/02/1998.

Partie saisie : Abdelhamid Ben Ali Ben Salem Ghannay, débiteur, commerçant, demeurant à 14 rue Bechir Fraddi, Kalaa Kbira, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété lui revenant d'une superficie de 3433 m² sise à Motmar Sahline Monastir, objet du titre foncier n°9119 Monastir dénommé «hasiba».

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de soixante et un mille sept cent quatre vingt quatorze dinars (61.794.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 14/6/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00591VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 12/6/2023 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse 2.

La partie poursuivante : Hassen Gammoudi, CIN n°02947082 son domicile élu est chez son Avocat, Maître Ben El Ghali Ines, demeurant à Sousse Rue Ibn El Jazzar Immeuble des arcades, Bur M21.

Le débiteur : Nader Oueslati, CIN n°08446052 demeurant à la rue Aboubaker Khaouarizmi, Kalaa Seghira, Gouvernorat de Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Ben El Ghali Ines, rue Ibn El Jazzar, immeuble des Arcades, Bur M21, Sousse, son Matricule Fiscal 1002572A/P/A/000.

L'immeuble mis en vente : Toutes les parts indivises (10307.9166 parts / 89960 parts) appartenant au débiteur, objet de la propriété dite «Ajmia 101» titre foncier n°15057 Sousse, parcelle n°904, située à Kalaa Seghira, Gouvernorat de Sousse, un terrain agricole planté d'arbres d'olives.

Mise à prix : (44.737D000) selon le rapport de l'expert de Mr Mohamed Chbil.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter le bureau d'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sousse 2.

2023S00592VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le mercredi 21/6/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Fathi Haj Ammar, demeurant au 41 avenue Habib Bourguiba - Menzel Nour, CIN n°04129008 (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire propriétaire du titre mis en vente :

Madame Dalila Bent Abdelhamid Haj Hassan, demeurante à 41 avenue Habib Bourguiba -Menzel Nour, C I N n° 06250289.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 16288 Monastir relatif à la propriété nommée «BASSEM» composé de la parcelle 01, d'une superficie totale de 648 m², situé à BIMBLA, gouvernorat de Monastir. Il s'agit selon l'expertise d'un bâtiment type jumelé d'un coté ouvrant sur 3 façades : une route de 8 m rue Tarek Ibn Zied coté nord, route de 8 m, coté Est et Sud et Jannet Haj Ammar coté Ouest. Il se compose de : 1/ rez-de-chaussée contenant deux ateliers, un bureau, des locaux et un restaurant pour ouvriers. 2/ un premier étage contenant 3 appartements : Le premier se compose d'un hall, un salon donnant sur un balcon, une cuisine, une salle de bain ouvrant sur un séchoir contenant un coin repas et 04 chambres à coucher. Le deuxième contient un hall, un salon ouvrant sur un balcon, une cuisine, des toilettes, une salle de bain et 03 chambres à coucher. Le troisième contient un hall, un salon donnant sur un balcon, une cuisine, des toilettes, une salle de bain et 03 chambres.

3/ Un deuxième étage contenant une pièce carrelée pour denrées et ses fenêtres et portes sont en bois.

Mise à prix :

Un million huit cent six mille et huit cent dinars (1.806.800 ,000 DT).

La visite : Se fait chaque jour aux horaires de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la consultation du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère Instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix Indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S00593VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après abattement du prix de vente de 40 %

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le lundi 12/6/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax à partir de 9 heures du matin

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : Fahmi Ben Mustapha Ben Ghozlen- débiteur principal, demeurant à la route de Gremda Merkez Darouiche impasse Hachicha rue 394 Sfax. Titulaire de la cin 05392267.

2 : Wajdi Ben Mustapha ben Ghozlen sa profession menuisier en sa qualité de caution réelle et hypothécaire demeurant à la route de Gremda km 2 impasse Hachicha Sfax. Titulaire de la c i n 01342504.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété revenant à la caution réelle et hypothécaire sise à la route de Gremda impasse Hachicha rue Oussema Ben Manfedh déviant vers la rue Ahmed Omri Sfax, consistant en un terrain d'une superficie totale de 812 m² clôturé en dur de ses quatre cotées et comportant une porte en fer coulissante côté nord. Les mensurations des quatre cotés sont les suivantes : direction sud nord des deux côtés est et ouest 43 mètres, direction est ouest cotés nord et sud 18.90 mètres, la bâtisse érigée à l'intérieur du terrain et en état d'écroulement.

La propriété est délimitée côté sud par un voisin; côté est un voisin, côté ouest un voisin et côté sud par la rue Ahmed Omri d'où est son entrée.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : (121.800,000 dinars).

Expert désigné : Mr Moncef Dammak N° téléphone 53870318.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax ou a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00648VEPA1

Vente aux enchères publiques

Deuxième avis

Poursuivant : Etablissements masmoudi représenté par son gérant Abdellatif Masmoudi CIN 01162754 ; demeurant à la route Mehdia km7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage Sfax I.F 441631EAP000.

Parties saisies : Héritiers Hédi Chour Zora Chour CIN 01145752, Ali Chour CIN 05238828 Riadh Chour CIN 05263529 Saida Chour CIN 05351856 Wided Chour CIN 05288952 Mohamed Chour CIN 08837166 demeurants à la route Mehdia km4 cité Amal Sfax.

Immeubles saisies : la totalité de l'immeuble de 82 m² ; sis à la route Mehdia km4 cité Amal Sfax, un habitat composé de 2 chambres salon wc et une cour délimité au sud Ali Jamal, au nord passage à l'ouest rue et à l'est Mefteh, équipé d'eau et d'électricité.

Mise à prix après réduction : trente et un mille deux cent dinars (31 200.000 D)

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi vingt six Juin deux milles vingt trois (26/6/2023) à partir de 9 heures dans le cadre d'affaire 5695 à la salle des ventes immobilières au prés du tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail

administratif, pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2023X00651VEPA1

Vente aux enchères publiques

Deuxième audience

Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar Sfax. MF : 441631 E A P 000

Poursuivant : Abdallah Farouk, demeurant à la route Gremda km 5 Sfax, C.I.N. 01240997

Parties saisies : Bechir Bahloul, demeurant à la route Mehdia km7 rue Abdel Hédi n°2 Sfax. C.I.N 01135122

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble sis à la route Mehdia km7 rue Abdelhedi n°2 Sfax, délimité au Sud Dammak et Bahloul, au Nord Bouzid, à l'Est impasse, à l'Ouest ruelle de superficie 999 m², composé d'une villa de trois chambres, séjour, salon cuisine, wc, deux vérandas, un espace frontal ou une grande porte, un garage et un jardin planté d'arbres fruitiers.

Mise à prix après réduction : deux cent quarante six mile huit cent quatre vingt deux dinars (246 882.000D).

Date et lieu de la vente :

L'adjudication aura lieu le lundi vingt six Juin deux mille vingt trois (26/6/2023) à partir de 9 heures dans le cadre d'affaire 5690 à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

2023X00652VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

- Demandeur d'adjudication : Selma Ben Dahmani Ben Fraj Chatti demeurant à Djebeniana Sfax

- Partie saisie : héritiers de Miled Chatti qui sont Mohamed Ben Miled Chatti demeurant à Djebeniana Sfax connu sous le nom de "ettir" et Mohamed Ben Miled Chatti demeurant à Djebeniana Sfax Ibrahim Ben Miled Chatti demeurant à Djebeniana Sfax Chiha ben Miled Chatti demeurant à Djebeniana Sfax Mahsouna Ben Miled Chatti demeurant à Djebeniana Sfax Mabrouka ben Miled Chatti demeurant à Djebeniana Sfax et héritiers du Slah Chatti qui sont Faten Ben Slah Chatti demeurant à Djebeniana Sfax et Wafa Ben Slah Chatti demeurant à Djebeniana Sfax et Miled Ben Slah Chatti demeurant à Djebeniana Sfax et Rami Ben Slah Chatti demeurant à Djebeniana Sfax.

- Avocat poursuivant : Ben Amor Jed, avocat à Sfax, Immeuble Karkouda Djebeniana Sfax

- Immeuble saisi à vendre : Il s'agit terrain nu qui contient un compteur d'eau ayant pour superficie 1090 mètres carrés situé au quartier el grafa Djebeniana Sfax ayant pour limite : au nord Briek Chatti et un autre terrain et de l'ouest héritiers de Dahmani Chatti et héritiers de Fraj Chatti et de l'Est une route et de Sud une route.

- Mise à prix : prix initial est de cent trente cinq milles dinars (135.000.000 d).

- Lieu et date de l'Adjudication : chambres des ventes immobilières de 1ère instance de Sfax 1 sise à l'avenue Abou Gasem Chebbi Sfax, le lundi 19/6/2023 à partir de 9 H du matin affaire numéro 5710.

- Visites de l'immobilier : La visite de l'immeuble à vendre peut se faire chaque jour de 8 H à 17 H et pour plus d'information il convient de contacter le bureau d'avocat poursuivant.

2023X00653VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abdennadher Jalel

Rue Abou Kassem Chebbi Immeuble REX PALAS

1er Etage n°107 Sfax

Il sera adjugé le lundi 19/6/2023 à 9 heures devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax, Rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

1) La totalité d'une usine sis à la zone Industrielle Poudrière 2, croisement liant route Sidi Mansour et Saltania d'une superficie de 3269 m² objet de titre foncier n°33841 Sfax dénommé «Nozha» limité au Nord par «Sté Wachma» au sud par Sté «Bestra» à l'est et l'ouest par deux rues comprenant :

- Au R C un atelier d'une superficie de 170,283m² dans sa partie sud 4 bureaux et dans sa partie ouest une vestiaire et les toilettes et un dépôt triangulaire de 553,410m², ou coin sud du RC existe un lève charge liant le RC avec le 1er étage.

- Le 1er Etage d'une superficie de 1581,17 comprenant dans sa partie ouest 3 bureaux avec des toilettes et dans la partie nord ouest on trouve deux bureaux et un espace pour les employés.

La mise à prix du premier bien et de 2.500.000, 000dt.

2) La totalité du titre foncier 129359 Sfax dénommé «City Centre 358» représentant un appartement de 206m² situé au 9ème étage de l'immeuble city centre avec les parties communes 206/28228 ainsi que le droit de jouissance d'un espace mitoyen et de deux parkings P01 et P02 au sous sol de l'immeuble.

Le dit appartement est composé d'un hall, un salon, 3 chambres, une cuisine bien équipée, une salle de bain et un lave main.

La mise à prix du 2ème bien et de 236.000,000 dt.

La créancière saisissante : BH BANK (ex BH) société anonyme IU 0024588W représentée par son PDG sis au 21 Av Khairidin Bacha Tunis et de sa direction régionale de Sfax rue commandant Bjaoui Sfax.

Le débiteur saisi : 1) Société SALMA 2 sise à la route Mahdia km 2,5 poudrière 2 Sfax, représentée par son représentant légal RC : B194971999.

2) Jamel ben Ghlem Bouaziz en qualité de cautions réelles et solidaires demeurant à la route Menzel Chaker km 2,5 impasse eljadida Sfax CIN 08808138.

L'avocat poursuivant : Maître Abdennadher Jalel, rue Abou Kassem Chebbi Immeuble REX PALAS 1er Etage n°107 Sfax MF : 275875VAP000.

Les charges du titre foncier n°33841 Sfax :

1) Hypothèque volontaire au profit de la BH à la somme de 2.253.000, 000

2) Hypothèque volontaire au profit de la BH à la somme de 1.175.800, 800.

3) Hypothèque volontaire au profit de la BH à la somme de 1.700.000, 000.

4) Hypothèque volontaire au profit de la BH à la somme de 1.050.000, 000.

5) Hypothèque volontaire au profit de la BH à la somme de 565.800, 000.

6) Hypothèque volontaire au profit de la BH à la somme de 900.000, 000.

7) Hypothèque volontaire au profit de la BH à la somme de 5.150.000, 000.

8) Hypothèque volontaire au profit de la BH à la somme de 4.100, 000.

Les charges du titre foncier n°129359 Sfax :

1) Hypothèque volontaire au profit de la BH à la somme de 1.050.000, 000.

2) Hypothèque volontaire au profit de la BH à la somme de 1.700.000, 000.

3) Hypothèque volontaire au profit de la BH à la somme de 150.000, 000.

4) Hypothèque volontaire au profit de la BH à la somme de 100.000, 000.

Lieux de la visite :

Le constat et la visite des propriétés à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement à l'horaire du travail administratif pour de plus ample renseignement il y a lieu de contacter l'étude de l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire administratif et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax.

2023X00659VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Aiana

Tél : 709776 - 71709778

Fax : 71709742

MF : 509782 P/A/P/000

Partie poursuivante : BH BANK (ex Bank de l'Habitat) dûment représentée par son Directeur Général, SA, ayant son siège social à Tunis Avenue Mohamed V Identifiant unique n°0024588 ; élisant domicile au Cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à Hached n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

La partie saisie : Société MEDI-PHARM SADEP, SA, dont le siège est situé à la rue de L'Artisanat n°36 La Charguia 2 Ariana.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n°24971 Ariana dénommé "MEDI-PHARM SADEP" sis à la rue de L'Artisanat N36 La Charguia 2 Ariana d'une superficie de (2637m²) possédé par ; sur lequel est édifié un immeuble composé d'une usine, d'une administration et des dépôts.

L'administration se compose d'un RDC (175m² : hall -coin réception-salle des réunion -3bureaux -salle d'eau) et d'un 1er étage (175m² bureau de direction séjour - 5 bureaux - couloir). L'usine se situe derrière l'administration d'une superficie de 1500 m² avec un locale de 144 m² au 1er étage. Les Dépôts sont d'une superficie totale de 105 m².

Les charges : Le titre est grevé des charges suivantes :

- Clause résolutoire au profit de L'AFI inscrite le 7/01/2003.

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (100 000.000 D) inscrite le 02/11/2006 au profit de la BH folio Ariana 133 N523/1.

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (598682, 828D) inscrite le 29/4/2014 au profit de la BH folio Ariana 2/2014 N2249/1.

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (555992, 297D) inscrite le 15/12/2017 au profit de la BH folio Ariana 02/2017 N7481/1.

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (137500, 000D) inscrite le 9/01/2018 au profit de la BH folio Ariana 02/2018 N140/1.

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (164.469,021D) inscrite le 18/10/2010 au profit de la CNSS.

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (350.000,000D) inscrite le 6/6/2012 au profit de la SIM SICAR.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 15/03/2023 au profit de la BH BANK.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (3.698.743,851 D)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 12/6/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de l'Ariana.

2023401222VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé le Mardi Treize juin l'an deux mille vingt trois (13/6/2023) à neuf heures et suivantes par-devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Bizerte au palais de justice de Bizerte, ci-dessous désigné sous les conditions ci-après :

Partie poursuivante : Maître Khalfi Sihem en sa qualité de liquidateur de succession de défunt Chaabane Aroua en vertu de la décision judiciaire rendue par ordonnance sur requête par monsieur le président du tribunal de première instance de Bizerte n°6042 du 13/11/2014.

L'avocat poursuivant : Maître Amri Khaled, avocat à la cour, domicilié au 32, avenue de la Liberté - Tunis, M.F : 908912/C

Partie poursuivie : les héritiers de défunt Chaabane Aroua : 1/ Douja Borji. 2/ Youssef Aroua. 3/ Abdessattar Aroua. 4/ Dalila Aroua. 5/ Béchir Sghaier 6/ Sofienne Sghaier 7/ Souad Ghanja 8/ Béchir ben Hlel 9/ Ahmed ben Hlel 10/ Amira ben Hlel 11/ Achraf ben Hlel 12/ Hichem ben Hlel 13/ Sabah Allouche 14/ Hanan Aroua 15/ Achraf Aroua 16/ Ramzi Aroua 17/ Nour el houda Aroua 18/ Fethi Aroua 19/ Naziha Aroua 20/ Malika Aroua 21/ Najoua Aroua 22/ Monjia Aroua 23/ Kamel Aroua 24/ Fatma Aroua 25/ Faten Aroua 26/ Mohamed Karim Aroua 27/ Wassim Aroua 28/ Taoufik Fassatoui 29/ Wissem Aroua 30/ Walid Aroua 31/ Ines Aroua 32/ Ahmed Aroua 33/ Saloua Aroua 34/ Noura Aroua 35/ Henda Aroua 36/ Chouikha Aroua 37/ Leila Aroua 38/ Zohra Rakdel 39/ Lotfi Aroua 40/ Mohamed Kheireddine Aroua 41/ Nadia Aroua 42/ Mohamed Dhieddine Aroua 43/ Badii Aroua 44/ Oum essaad Chebbi 45/ Sabrine

Aroua 46/ Oussama Aroua 47/ Bechir Fassatoui 48/ Lamine Fassatoui 49/ Issam Fassatoui 50/ Sana Fassatoui 51/ Cherifa Aroua 52/ Hafidha Aroua 53/ Raouf Aroua 54/ Cherif Aroua 55/ Noura Aroua 56/ Nejmeddine Aroua 57/ Chaaben Aroua 58/ Aroussia Aroua 59/ Jihen Aroua 60/ Kais Aroua 61/ Rchid Aroua 62/ Latifa Aroua 63/ Ridha Aroua 64/ Jalila Aroua 65/ Taoufik Fassatoui 66/ Wissem Aroua 67/ Ines Aroua 68/ Walid Aroua 69/ Sabeh Allouche 70/ Hanen Aroua 71/ Achref Aroua 72/ Ramzi Aroua 73/ Nourelhouda Aroua 74/ Arbia Aroua 75/ Zina Ferchichi 76/ Samir Hmila 77/ Souad Hmila 78/ Sameh Hmila 79/ Amel Hmila 80/ Anissa Hmila 81/ Nada Hmila 82/ Ahmed Gharbia 83/ Valenza Giovani ben Giozap 84/ Frencisca Likaouzi.

Immeubles à vendre :

1/ La propriété non immatriculée liée par l'avenue Habib Bourguiba - Mateur qui se compose d'une ancienne maison d'une superficie de 392 m².

2/ La propriété objet du titre foncier n°36942 Bizerte, composée d'un ancien bâtiment d'une superficie de 306 m², situé sur la rue de cimetière et rue de rabat mateur.

3/ La propriété objet du titre foncier n°38298 Bizerte, composée d'un ancien bâtiment à usage d'habitation et commerciale d'une superficie de 580 m², situé à l'angle de la rue de cimetière et rue de rabat mateur Bizerte.

4/ La propriété objet du titre foncier n°1933 Bizerte, d'une superficie totale de 404 m², composée dans une partie d'un ancien bâtiment et d'autre partie par un terrain nu.

Mise à prix :

Un million cent trente cinq mille trois cent vingt et un dinars et 118 millimes (1135321.D118), auquel s'ajoute les frais et les honoraires de l'avocat fixés à l'audience du 13/6/2023.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu à la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Bizerte au palais de la justice de Bizerte le 13/6/2023.

Condition de la vente :

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de ce prix doit être soit consigné à l'avance soit par l'entremise d'un chèque certifié produit le jour de l'audience.

Il est permis de visiter les lieux tous les jours.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Bizerte où un cahier des charges a été déposé ou à l'étude de Maître Amri Khaled, avocat, domicilié au 32, Avenue de la Liberté - Tunis.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir eu l'autorisation de M. le gouverneur de Bizerte.

2023401224VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite

Vente Matériel et Equipements

Règlement judiciaire n°822

SOCIETE AHLAMAYER CHEMISE

Siège social : 13, Rue Abdelaziz Laroui Le Kram, Tunisie

Identifiant Unique : 0861132B

CNSS : 3406881

Suite à l'approbation du TPI 1 de Tunis le 9/5/2023 du cahier des charges et la validation de tous ses articles pour céder le matériel et les équipements appartenant à la société AHLMAYER CHEMISES en faillite.

Le Syndic de la faillite informe tout intéressé de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 50 dinars. Les offres doivent être remises au bureau du Syndic de la faillite M. Jalel HADDAD» dans une enveloppe fermée ne mentionnant que n'indiquant «Ne pas ouvrir vente Matériel et équipements - SOCIETE AHLAMAYER CHEMISES en faillite. «Règlement judiciaire N°822»

A noter que tous les articles objet de la vente sont détaillés dans le cahier des charges.

Sachant que les Stocks ne sont pas inclus parmi les articles à vendre.

Le dernier délai de remise des offres au bureau du Syndic de la faillite M. Jalel Haddad est fixé pour le samedi 24 Juin 2023 à 13 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou pour consulter les articles objet de la vente au siège de la société, veuillez-vous adresser au cabinet de l'expert-comptable M. Jalel Haddad sis au, 1. Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis. Sachant que les visites de la société seront programmées après fixation d'un RDV avec le Syndic de la faillite M. Jalel Haddad.

Tél : 71 277 191 - E-mail : jalel.hadad@orange.tn.

2023T00482VEPA2

Avis aux créanciers

Jugement déclaratif de faillite

Société LUXOR société à responsabilité limitée

Siège social : Zone industrielle 7080 Menzel Jemil Bizerte

Identifiant unique : 1278369B

Registre de commerce : B042632013

En vertu du jugement n°887 rendu par le tribunal de première instance de Bizerte le 9 novembre 2021, il a été déclaré en premier ressort la cessation des paiements par la société Luxor spécialisée en traitement et galvanisation des métaux; société à responsabilité limitée en la personne de son représentant légal les co-gérants Tasillo Giovanni et Zuccarello Giuseppe ;de ses dettes à partir de 9 Mai 2020 et qu'elle a été mise en faillite avec la nomination de Madame Sonia Khoueldia juge commissaire et Monsieur Mohamed Habib Sayhi syndic de faillite tout en ordonnant de mettre les scellés où cela est nécessaire et la publication du contenu de ce jugement au registre de commerce; au registre national des entreprises et dans deux quotidiens dont l'un en arabe. Les frais de convocations et de publications légales sont à la charge du fonds de développement de la compétitivité industrielle. La société doit verser au profit de demandeur la somme de mille cinq cent dinars (1.500.000) à titre des frais d'expertise réalisé par Monsieur Abdelraouf Ghajeti. Les demandes du requérant sont rejetées pour le surplus.

Les créanciers doivent remettre leurs titres de créances ordinaires et privilégiées et le bordereau indicatif

au syndic de faillite Monsieur Mohamed Habib Sayhi soit directement à son bureau sis au 09 Rue Jalel Eddine Naccache cité la Gazelle 2083 Ariana (95399260 50399166), soit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à partir de cette publication. Ce délai est augmenté de 60 jours à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ainsi qu'à l'égard des dettes fiscales et celles revenant à la caisse nationale de sécurité sociale.

2023R01246VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une entreprise

Société FLEXIPACK S.A.

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 8 mai 2023 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public qu'il se propose de céder l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers par voie d'appel d'offres.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 16 juin 2023.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2023S00583VEPA2

Faillite de la Société B-EXPERT S.A.R.L.

Siège social : Imm. Z3 Avenue 02 mars 1934 - 5100 Mahdia

I.U : 1321181P

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 02 mai 2023 affaire n°2020/03, il a été déclaré :

- La mise en faillite de la «Société B-EXPERT» S.A.R.L. et la fixation de la date de cessation des paiements à partir du 26 août 2018.

- La mise en faillite du cogérant de ladite société «Nizar Ben Mohamed Nejib Kachouri et Helmi Ben Abdel Salem DAIK» et l'associé «Ali BELHAJ».

- La désignation de Mr. Ismail SBAI en tant que Syndic de la faillite.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de Syndic dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai de quinze jours à partir de ladite publication.

2023S00584VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Gafsa

Affaire numéro : 01

Société Moderne des Articles Sanitaires SOMOSAN

La Chambre statuant en premier ressort : prononce l'approbation du programme de sauvetage de la Société Moderne des Articles Sanitaires SOMOSAN, Société Anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous numéro : B/15107072009, ayant son siège social à la Zone Industrielle Métlaoui 2130, son matricule fiscal : S/1108057, en continuant elle même son activité suivant le programme de sauvetage mis à jour établi par l'administrateur judiciaire Monsieur Abdelwaheb Ltaief, dans son rapport définitif du 26/12/2022 et suivant les modifications apportées par la cour, et de désigner ce dernier Contrôleur de mise-en-œuvre du programme de sauvetage susmentionné. Ainsi que le Contrôleur de mise-en-œuvre du programme de sauvetage est tenu de soumettre à Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Gafsa, un rapport portant sur les étapes de mise-en-œuvre du programme après trois mois de la date du jugement définitif, ainsi il est tenu de soumettre une copie dudit rapport à la commission de suivi des établissements économiques, d'interdire la société débitrice de la cession de ses biens mobiliers et immobiliers et équipements nécessaires à son activité durant la période du programme de sauvetage, en publiant ladite interdiction sur le registre national des entreprises, et ordonner au Greffe du Tribunal de porter inscription dudit jugement sur le registre national des entreprises et d'adresser une copie à la commission de suivi des établissements économiques, sa publication an Journal Officiel de la République Tunisienne, ainsi que le débiteur s'engage à payer les honoraires d'administrateur judiciaire et le Contrôleur de mise-en-œuvre et ses dépens de son denier après approbation du Tribunal.

2023X00649VEPA2

Distribution des fonds

Technology Yadis Contact

Société anonyme en liquidation

Capital 270 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 1075771G

Affiliation CNSS : 275055 - 60

Conformément au disposition de l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la Société Technology Yadis Contact, annonce qu'à la suite de la publication de la décision de dissolution anticipée de la société au JORT n°133 du 5 Novembre 2013, il s'avère qu'aucun créancier n'est inscrit dans la liste des créanciers.

Les créanciers éventuels de la Société Technology Yadis Contact ou toute autre personne intéressée disposent d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution du présent avis pour formuler une opposition. Passé ce délai, les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur Monsieur Imed Bougoffa, à son domicile élu à l'Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweit - 1002 Tunis.

Cet avis a été publié aux quotidiens La Presse et Asahafa le 12 Mai 2023.

2023401212VEPA2

Dissolution

Société "PRIMA TRADUCTION ET CONSULTING" - SUARL

Au capital de 3000 DT

Siège social : Rue Cheikh Naifar, Résidence Essaada la Soukra 2036 Tunis

Identifiant unique : 1330841E

N° CNSS : 334974-33

Il appert du PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenu le 7/01/2023 enregistré à la recette des finances le 31/01/2023 sous le numéro 23501042 quittance n°M015222 qu'il a été décidé la dissolution volontaire et anticipée de la société et la nomination de Morsi Feki titulaire de la carte d'identité nationale 07162239 comme liquidateur. Cette opération a été déclarée au Registre National des Entreprises sous l'annonce n°202352876 et publié au bulletin n°59 en date du 21/3/2023.

A cet effet le Liquidateur invite tous les créanciers à produire leur créance dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis et ce à l'adresse suivante :

1, Rue Chatt Mariem Résidence Narimaine, Bloc B3-4 Montplaisir, 1073 Tunis

Tél : 71908700

Mail : cabinet.feki.sami@gmail.com

2023401216VEPA2

Dissolution

Société "BECHTAL" - SARL

Au capital de 2000 DT

Siège social : 01, Rue Chatt Mariem résidence narimane bloc b 3ème étage app B3-4 Montplaisir 1073, Tunis

Identifiant unique : 1614920D

Il appert du PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 27/02/2023 enregistré à la recette des finances le 26/4/2023 sous le numéro 23502473 quittance n°M045893 qu'il a été décidé la dissolution volontaire et anticipée de la société "BECHTAL" et la nomination de Morsi Feki titulaire de la carte d'identité nationale 07162239 comme liquidateur. Cette opération a été déclarée au Registre National des Entreprises sous l'annonce n° 2023114801 et publié au bulletin n°92 en date du 9/5/2023.

A cet effet le liquidateur invite tous les créanciers à produire leur créance dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis et ce à l'adresse suivante :

1, Rue Chatt Mariem Résidence Narimaine, Bloc B3-4 Montplaisir, 1073 Tunis.

Tél : 71 908 700

Mail : cabinet.feki.sami@gmail.com

2023401217VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2023

(Exercice 2022)

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE HAMMAMET SA

Société anonyme

Au capital de 57 300 000 dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Bab Bhar - Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1478140T

Messieurs les actionnaires de la Société de promotion touristique Hammamet SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 31 mai 2023 à 10h au siège social de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

2- Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2022,

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022,

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022,

5- Conventions réglementées,

6- Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022,

7- Affectation du résultat de l'exercice 2022,

8- Pouvoirs.

2023T00483SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2023

(Exercice 2022)

Hammamet Leisure Company SA

Société anonyme

Au capital de 21857 100 dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Bab Bhar - Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1004257A

Messieurs les actionnaires de la Société Hammamet Leisure Company SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 31 mai 2023 à 11h au siège social de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2022,

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022,

4. Conventions réglementées,

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022,

7. Allocation des jetons de présence,

8. Pouvoirs.

2023T00484SANB3

Convocation

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE LA LUMIERE «NORA»

S.A au capital social de 300 000 dinars

Siège social : 30 Bis Rue Ali Ben Ghedahem, 2ème Etage - Tunis

Identifiant unique : 0513509C

Messieurs les actionnaires de la société de distribution de la lumière «NORA» sont priés d'assister à la

réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2023 à 11 H au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022;

- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Quitus aux administrateurs ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2023T00492SANB3

Convocation

Société Tunisienne d'Engrais Chimiques

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Guardia

IU : 0002570Q

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le lundi 12 Juin 2023 à 11 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture des rapports d'activité et des commissaires aux comptes de l'exercice 2022 ;

2. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2022 ;

3. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales ;

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2023R01234SANB3

Convocation

SOTULIN SA

Siège social : 12 Avenue les Iles de Rhodes Résidence ZARRAD Bureau A31 Lac 2 Tunis 1053

Au capital de 930.000 Dinars

MF : 1058353TAM000

RC : B2447412008

CNSS : 285307-30

Messieurs les actionnaires de la Société SO.TU.LIN SA sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 12 Juin 2023 à 10h du matin à l'usine de la société sise à la Zone Industrielle EL Kef 7001, et ceux à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation de rapport du conseil d'administration 2022 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2022 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;

4. Allocation et distribution du bénéfice pour l'exercice 2022 ;

5. Détermination du montant de jetons de présence pour l'exercice 2022 ;

6. Quitus aux Administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 ;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

8. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

9. Convocation du nouveau conseil d'administration et fixation de son ordre du jour.

2023R01239SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GOLDENCIN SA

Société anonyme

Au capital de 413 000 Dinars

Siège social : Rue Mongi Slim, Kef Center Immeuble du Magasin Général, Le Kef 7100

MF : 1473984L/A/M/000

RC : B11175872016

Messieurs les actionnaires de la société GOLDENCIN SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 6 juin 2023 à 10h au Bureau de la Société sis au C517, Résidence Mariem, Avenue de l'Indépendance, Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire sur les exercices 2020 et 2021

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les exercices 2020 et 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2020 et 2021

- Approbation des états financiers des exercices clos le 31/12/2020 et le 31/12/2021

- Affectation des résultats relativement aux exercices 2020 et 2021

- Quitus aux administrateurs relativement aux exercices 2020 et 2021

- Fixation de jetons de présence;

- Renouvellement et/ou nomination des administrateurs pour les exercices 2022, 2023 et 2024

- Renouvellement et/ou nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En cas d'empêchement, tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.

2023R01243SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière Touristique et Balnéaire "MARHABA"

Société anonyme

Au capital de 847.710 dinars

RNE : 004595JAM000

Siège social : Route Touristique 4039 Sousse

Messieurs les actionnaires de la SHTB MARHABA sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 23 Juillet 2023 à partir de neuf heures à la salle de conférence de l'Hôtel Tour Khalaf à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard du délai de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2022.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers Individuels de l'exercice 2022.

5. Approbation des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

6. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2022.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

8. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

9. Fixation des rémunérations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.

10. Lecture du rapport de gestion du groupe MARHABA relatif à l'exercice 2022.

11. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2022.

12. Approbation du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés de l'exercice 2022.

13. Pouvoir pour formalités.

2023S00586SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MARHABA RESORTS HOLDING

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

RNE : 1793802T

Siège social : Route Touristique 4051 Sousse

Messieurs les actionnaires de la SHTB MARHABA sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 20 juin 2023 à partir de neuf heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport général et rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022.

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2022.

4. Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Société commerciales.

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2022.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

7. Pouvoir pour formalités.

2023S00587SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2023

Société Industrielle et Commerciale du Bois

«SICOB»

SA au capital de 1 400 820 dinars

Siège social : Zone Industrielle Poudrière II - Sfax

MF : 018029 EAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle et Commerciale du Bois «SICOB» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 22 Juin 2023 à 10 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2022.

6- affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Renouvellement du mandat des administrateurs.

9- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

10- Questions diverses.

2023X00660SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2023

Société Régionale d'Importation et d'Exportation

«SORIMEX»

S.A au capital de 1.255.725 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3038 Sfax

MF : 3900SPM000

Messieurs les Actionnaires de la Société Régionale d'Importation et d'Exportation «SORIMEX» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 22 juin 2023 à 9 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2022.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Renouvellement du mandat des administrateurs.

9- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

10- Questions diverses.

2023X00661SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2023

Société Ezzitouna Supermarché

S.A au capital de 315.000 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs Bâtiment Sorimex Sfax

MF : 4051EPM000

Messieurs les actionnaires de la société Ezzitouna Supermarché sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 22 Juin 2023 à 11 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2022.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

9- Questions diverses.

2023X00662SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DES SCIENCES APPLIQUEES

ET DE MANAGEMENT «SESAME»

SA au capital de 4 887 500 dinars

Siège social : Z.I Chotrana, BP 4, Parc Technologique El Ghazela, 2088 Ariana - Tunisie

Identifiant unique : 0970778T

Messieurs les actionnaires de la Société ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DES SCIENCES APPLIQUEES ET MANAGMENT «SESAME» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 juin 2023 à dix (10) heures au siège social sis à Z.I Chotrana, BP 4, Parc Technologique El Ghazela, 2088 Ariana - Tunisie pour statuer à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Fin de mandat des membres du Conseil d'Administration;

3. Nomination des nouveaux administrateurs ;

4. Pouvoir pour formalités.

2023401219SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CONFISERIE DES AGHLABITES «SO.BO.CO»

Société anonyme

Au capital de 31.000.000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0004310 E

Messieurs les actionnaires de la Société CONFISERIE DES AGHLABITES «SO.BO.CO» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 22 Juin 2023, à 10 H à l'hôtel Continental Kairouan à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2022 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

2023401226SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT

Société anonyme

Au capital social de 6.000.000 dollars américains

Siège social : Montazah Carthage Avenue Haute Volta Gammarth Supérieur La Marsa Tunis

Identifiant unique : 0496605B N/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire n°31 qui se tiendra le 19 juin 2023 à 14 heures au domicile du Président du Conseil d'Administration sis à Obhor, Ville de Jeddah, Arabie Saoudite, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2021,

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021,

7. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2021,

8. Questions diverses,

9. Pouvoirs pour formalités.

2023401227SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MONTAZAH COTES DE CARTHAGE

Société anonyme

Au capital social de 30.600.000 dinars

Siège social : Montazah Carthage Centre Du Village Imm C Rue Haute Volta, Gammarth Supérieur La Marsa - Tunis

Identifiant unique : 0496837R/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société MONTAZAH COTES DE CARTHAGE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire n°32 qui se tiendra le 19 juin 2023 à 13 heures au domicile du Président du Conseil d'Administration sis à Obhor, Ville de Jeddah, Arabie Saoudite, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2021,

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021,

7. Octroi de jetons de présence aux administrateurs,

8. Questions diverses,

9. Pouvoirs pour formalités.

2023401228SANB3

Convocation

Société RGI TUNISIE

Société Anonyme

Au capital de 400 000 dinars

Siège social : Numéro 2 rue du Lac d'Annecy Immeuble Karray, 4ème Etage les Berges du Lac la Marsa Tunis

MF : 1259849/G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société RGI Tunisie société anonyme, au capital de 400 000 dinars tunisiens, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 20 juin 2023 à 10h, à Résidence «SANA BUSINESS CENTER» Pavillon B, 2ème Etage - Boulevard Beji caied Essebsi centre urbain nord 1082, sur convocation du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et des délais de convocation.

2) Approbation, du rapport du conseil d'administration et des états financiers clos le 31 décembre 2022.

3) Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos 31 décembre 2022.

4) Quitus pour l'exercice 2022 aux administrateurs.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6) Adoption du règlement de direction et de coordination applicable au sein du groupe.

7) Adoption du Code de conduite applicable au sein du groupe et des politiques qui lui sont attachées.

8) Pouvoirs en vue des formalités.

2023401230SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"ADWYA S.A"

Société anonyme

Au capital de 21528000 dinars

Siège social : route de la Marsa Km 14 BP 658 la Marsa (Tunisie)

Identifiant Unique : 014346Y/A/M 000

Messieurs les actionnaires de la société «ADWYA» société anonyme sont convoqués en l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi seize juin l'an deux mille vingt-trois (16/06/2023) à 10 h au siège social de la société sis à la route de la Marsa Km 14 BP 658 la Marsa (Tunisie), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers de l'exercice 2022 et lecture du rapport de gestion et du rapport général et spécial du commissaire aux comptes,

2. Approbation des états financiers et du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2022,

3. Lecture et approbation des opérations entrant dans le cadre des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

5. Fixation des jetons de présence,

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

7. Renouvellement et nomination de nouveaux administrateurs,

8. Pouvoirs pour formalités.

2023401238SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"ADWYA S.A"

Société anonyme

Au capital de 21 528 000 dinars

Siège social : route de la Marsa Km 14 BP 658 la Marsa (Tunisie)

Identifiant Unique : 014346Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «ADWYA» société anonyme sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi seize juin l'an deux mille vingt-trois (16/6/2023) à 11 h au siège de la société sis à la route de la Marsa Km 14 BP 658 la Marsa (Tunisie), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modifications corrélatives des statuts en convenance avec la législation en vigueur.

2. Pouvoirs pour formalités.

2023401239SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"ADWYA S.A"

Société anonyme

Au capital de 21 528 000 dinars

Siège social : route de la Marsa Km 14 BP 658 la Marsa (Tunisie)

Identifiant Unique : 014346Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «ADWYA» société anonyme sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi dix-neuf Juin, l'an deux mille vingt-trois (19/6/2023), à 10 heures au siège social de la société sis à la route de la Marsa Km 14 La Marsa. (Tunisie), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Création d'un bureau de représentation de la société en France et en Libye,

2. Nomination de Monsieur Rafik KILANI en qualité de représentant légal du bureau de représentation en France et en Libye,

3. Pouvoirs pour formalités.

2023401240SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Pour l'exercice 2019

Société Tunisienne du Sucre

S.A au capital de 3.400.000 Dinars

Avenue Tahar Haddad

Route de Tabarka - Béja

MF : 2553PAM000

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2019 qui se tiendra le mardi 20 Juin 2023 à 10 H au siège social à l'Avenue Tahar Haddad Béja 9000, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée.

2- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019.

3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2019.

4- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2019.

5- Approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

7- Affectation des Résultats de l'exercice 2019.

8- Renouvellement de mandat d'un Administrateur.

9- Nomination d'Administrateurs.

10- Fixation des jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019.

11- Fixation des jetons aux membres du comité permanent d'audit.

12- Approbation de la nomination de deux commissaires aux comptes pour les exercices 2020-2022.

13- Pouvoirs en vue des formalités.

2023401241SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Pour l'exercice 2019

Société Tunisienne du Sucre

S.A au capital de 3.400,000 Dinars

Avenue Tahar Haddad

Route de Tabarka - Béja

MF : 2553PAM000

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour l'exercice 2019 qui se tiendra le mardi 20 Juin 2023 à 11 H au siège social, Avenue Tahar Haddad, Béja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de l'application de l'article 50 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la continuité de l'activité de l'entreprise.

2- Pouvoirs en vue des formalités.

2023401242SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2023

BTK SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 - JORT n°59

Identifiant Unique : 074111 OC

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société «BTK SICAV», société d'investissement à capital variable, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le jeudi 22 juin 2023 à 11 heures, au siège social de la société sis 10 bis Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022;

4) Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 de Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

5) Quitus aux administrateurs;

6) Affection des résultats de l'exercice 2022.

7) Nomination d'un nouvel Administrateur;

8) Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023401245SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE DE SILLONVILLE

SARL au capital de 327 600 DT

Siège social : 10 Félicien Challaye - 1002 Tunis

TVA : 71098 B/A/M/000

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31/12/2022 se tiendra le jeudi 15 juin 2023 à 10 heures, au siège de la société sise à Tunis au 10 rue Félicien Challaye 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2022.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022

- Examen des états financiers et autres documents de gestion de l'exercice clos au 31/12/2022

- Affectation de résultat 2022

- Quitus à la gérance

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des associés au siège social de la société dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

2023401220SRLB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Brahime Ben Khamais Ben Othmain Radouche titulaire de la CIN n°04146068 délivrée le 10/12/1997 à Tunis et résident à l'Ariana annonce avoir perdu un titre de propriété titre foncier n°29419 à Ariana, cette avis a été publié au quotidien Echourouk le 17/5/2023.

2023R01250DIVD2

Avis

Hamda Dalanci El Amri annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 6075 m² et un terrain d'une superficie de 4387.5 m² sise à la Route de Gabès km 9 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X00647DIVD2

Avis

Mme Sajia Bent Sadaok Al-Bajjar par La banque Attijari Bank informe le public que son titre de propriétés concernant un terrain de sup 456m² sise à la route Taniour km3 Sfax est

perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax au cour de 30 jours de cette publication.

2023X00654DIVD2

Avis

Monsieur Khandoudi Mouldi annonce qu'il possède un terrain de superficie totale de 204.18 m², sis à la route Mahdia km 13 Sfax provenant par l'acte d'achat qui était fait le 14 Janvier 2009 enregistré à sakiet ezzit le 19 février 2009 n°M007077 rédigé par les deux notaires Dammak Mounir et Ben Hmida Khaled, il a perdu l'acte de possession et il désire extraire une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X00663DIVD2

Etude Maître Kamel Loumi

Interprète assermenté reconnu par les ambassades

44 bis Avenue Bab Bnet - Tunis

Tél : 95.108.044

E-mail : etudetradkam@gmail.com
Matricule fiscal : 1001977/P

Attendu que M. Hédi fils de Romdhane Oueslati, représenté par Me. Samah Naouar, avocate, a présenté une requête de mise à jour, sous le n°7471 en vue d'inscrire les décès et les ventes relatifs au titre foncier n°8598 Béja.

Attendu qu'à fin d'apurer ledit titre frappé de gel et de respecter le principe de l'enchaînement (des dates et des données), la procédure exige de demander à la requérante de produire un acte de notoriété de décès de Feue Om Heni fille de Habib Riahi.

Attendu que le requérant a déclaré qu'il était diligent de produire ledit document mais en vain, car il n'a pu trouver l'acte de notoriété de ladite défunte.

Attendu que suite aux enquêtes menées par le juge soit dans son cabinet soit sur terrain, il ressort au tribunal que la défunte Om Heni fille de Habib Riahi fut décédée au mois de décembre 1987 sans transcription de l'acte de décès et que son héritage a été recueilli par ses frères les dénommés Arbi, Ahmed, Taher et Hamadi, uniquement, sans autres. C'est pourquoi et en application de l'article 17 de la loi n°2001-34 relative à la mise à jour des titres fonciers, nous ordonnons au tribunal de procéder à l'annonce du décès de la dénommée Om Heni fille de Habib Riahi et de Fatma Bent Arbi Riahi sur les pages d'un quotidien en langue arabe et au Journal Officiel de la République Tunisienne, et de considérer que la défunte décédée au mois de décembre 1987 et que son héritage a été recueilli par ses frères les dénommés Arbi, Ahmed, Taher et Hamadi, uniquement, sans autres.

Attendu que par conséquent, quiconque à la qualité et intérêt peut déposer une opposition auprès de la chambre les titres gelés sur la demande de mise à jour n°7471 et ce au cours d'un délai de deux mois (60 jours) à partir de la date de la parution afin de finaliser l'annonce et ce en application de l'article 22 de la loi n°2001-34.

2023401243DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Avis 2023S00414DIVD2 paru au JORT annonce n°44 du 12/4/2023

Lire : acte de propriété : 03/11338

Au lieu de : acte de propriété : 03/11337

Le reste demeure sans changement.

2023S00596RECZ9

BTK SICAV
Société d'investissement à Capital Variable
loi 2001-83 du 24/7/2001
JORT n° 59 du 24/07/2001
Identifiant Unique : 0741110C

BILAN
arrêté au 31 décembre 2022
(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	**4.1**	**14 551 838,262**	**12 871 020,746**
a - Actions et Valeurs assimilées		0,000	0,000
b - Obligations et Valeurs assimilées		14 551 838,262	12 871 020,746
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	**4.3**	**6 904 808,441**	**3 800 699,324**
a - Placements monétaires		6 522 396,159	3 274 608,393
b - Disponibilités		382 412,282	526 090,931
AC 3 - Créances d'exploitation		**52,360**	**52,360**
Autres débiteurs		52,360	52,360
TOTAL ACTIF		**21 456 699,063**	**16 671 772,430**
PASSIF			
PA1- DETTES SUR AVANCE DE PLACEMENT	**4.5**	0,000	600 000,000
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	**4.5**	31 510,649	25 674,083
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	**4.5**	30 775,271	30 681,795
TOTAL PASSIF		**62 285,920**	**656 355,878**
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	**4.7**	**20 255 192,283**	**15 345 224,451**
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	**4.8**	**1 139 220,860**	**670 192,101**
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		-0,004	74,509
Sommes capitalisables de l'exercice		1 139 220,860	670 117,590
ACTIF NET		**21 394 413,143**	**16 015 416,552**
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		**21 456 699,063**	**16 671 772,430**

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022. a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

BTK SICAV
Société d'investissement à Capital Variable
loi 2001-83 du 24/7/2001
JORT n° 59 du 24/07/2001
Identifiant Unique : 0741110C

ETAT DE RESULTAT
De la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2022
(Unité : en Dinars)

	Notes	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	4.2	**913 812,342**	**335 886,107**
a - Dividendes		0,000	0,000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		913 812,342	335 886,107
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.4	**287 208,846**	**172 073,247**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**1 201 021,188**	**507 959,354**
CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENTS	4.6	-2 187,000	0,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-106 124,741	-55 142,854
REVENU NET DES PLACEMENTS		**1 092 709,447**	**452 816,500**
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	4.6	-43 873,107	-30 240,732
RESULTAT D'EXPLOITATION		**1 048 836,340**	**422 575,768**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	4.8	90 384,524	247 541,824
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE(*)		**1 139 220,864**	**670 117,592**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-90 384,524	-247 541,824
* Variation des +/- values potentielles sur titres		69 820,786	-8 167,486
* +/- values réalisées sur cession des titres		-72 685,000	0,000
* Frais de négociation des titres		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**1 045 972,126**	**414 408,282**

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

BTK SICAV
Société d'investissement à Capital Variable
loi 2001-83 du 24/7/2001
JORT n° 59 du 24/07/2001
Identifiant Unique : 0741110C

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2022
(Unité : en Dinars)

	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation		
a - Résultat d'exploitation	1 048 836,340	422 575,768
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	69 820,786	-8 167,486
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-72 685,000	0,000
d - Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN 2 - Distribution des dividendes (*)	**0,000**	**-209 963,779**
AN 3 -Transaction sur le capital	**4 333 024,465**	**8 774 679,852**
a - Souscriptions	**16 134 011,103**	**16 528 865,704**
* Capital	15 009 010,031	16 055 987,904
* Régularisation des sommes non distribuables	299 152,253	-30 937,066
* Régularisation des sommes capitalisables	825 848,819	503 814,866
b - Rachats	**-11 800 986,638**	**-7 754 185,852**
* Capital	-10 942 992,799	-7 443 114,624
* Régularisation des sommes non distribuables	-250 540,374	13 160,676
* Régularisation des sommes capitalisables	-607 453,465	-324 231,904
VARIATION DE L'ACTIF NET	**5 378 996,591**	**9 189 088,134**
AN 4 - Actif Net		
a - En début de l'exercice	16 015 416,552	7 036 292,197
b - En fin de l'exercice	21 394 413,143	16 015 416,552
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début de l'exercice	153 010	67 320
b - En fin de l'exercice	193 548	153 010
VALEUR LIQUIDATIVE	**110,538**	**104,669**
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**5,62%**	**4,10%**

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2023401244BCFA5